

## FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

En vue du renouvellement des représentantes et des représentants des usagers au Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FSEG) de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

### Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.713-1, L.719-1 et suivants, L.721-1 et suivants, D.719-1 et suivants, D.721-1 et suivants ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n°2011-595 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au sein des instances de représentations des personnels et des usagers de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins organisés au sein de l'Université de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales dans leur rédaction issue des modifications introduites par la délibération CA-2022-ADM-31 du Conseil d'administration en date du 16 décembre 2022 ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 13 avril 2023



## ARRÊTÉ

### ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement des représentants du collège des usagers se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	<b>Au plus tard le jeudi 20 avril 2023</b>
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	<b>Au plus tard le jeudi 27 avril 2023 à 16 heures 00</b>
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	<b>Au plus tard le mardi 02 mai 2023</b>
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels ou usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	<b>Au plus tard le jeudi 04 mai 2023</b>
Scellement de l'urne	<b>Le mardi 9 mai 2023 à 14h00</b>
<b>PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :</b>	
<b>DU MERCREDI 10 MAI 2023, 10 HEURES 00 AU JEUDI 11 MAI 2023, 16 HEURES 00</b>	
Clôture des opérations de vote et dépouillement	<b>Le jeudi 11 mai 2023</b>

<b>Proclamation des résultats</b>	<b>Au plus tard le lundi 15 mai 2023</b>
<b>Ouverture de la période de recours contentieux</b>	<b>À compter de la proclamation des résultats</b>
<b>Délai de recours devant le CCOE</b>	<b>Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats</b>

**ARTICLE 2 :**

L'Administrateur provisoire de la composante, ainsi que la Responsable administrative de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Créteil, le 13 avril 2023*

**Le Président de l'Université**

Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé  
**Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**